

Image not found or type unknown



Annuler un achat avec acompte

Par **frenchangel**, le **08/02/2009** à **21:40**

Bonjour, rnNous avons acheter nos alliances à un bijoutier lors d'un salon du mariage en novembre dernier.rnMaintenant mon ami a un doute sur son alliance et souhaite annuler la vente.rnNous avons versé un acompte de 300€ pour les 2 alliances.rnSi nous annulons la vente d'une des 2 alliances, nous perdons une partie de l'acompte mais sommes-nous obliger de payer la totalité de la somme ? rnMerci de votre aide.